

740 LOCATION GARAGE

Le Maire informe l'assemblée que la maison sise 16, rue de l'Eglise à LUDRES, acquise par la Ville le 22 Avril 1974, comprend un garage pouvant abriter deux voitures et qui peut être loué.

Le Maire a été saisi de deux demandes : l'une émanant de Monsieur l'Abbé FISSON curé de LUDRES, l'autre de Monsieur GAILLET Maurice demeurant rue du Mont à LUDRES, parent de l'ancien propriétaire qui par ailleurs, a placé son automobile dans ce garage depuis le départ des occupants le 1er Août 1974.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à louer provisoirement le garage situé dans l'immeuble communal 16, rue de l'Eglise à Messieurs FISSON et GAILLET; cette location prendra effet au 1er Août 1974 pour Monsieur GAILLET, et au 1er Décembre 1974 pour Monsieur l'Abbé FISSON.
- le prix du loyer soit 10 F. par mois pour chacun des locataires, sera payable trimestriellement et d'avance sur émission d'un titre de recettes. Compte tenu de la solvabilité reconnue des locataires, et du faible montant du loyer, il ne sera pas demandé de caution. Il ne sera pas établi de bail mais une simple convention réglant les modalités d'occupation du garage, que le Maire est autorisé à signer.
- pendant toute la durée de la location à titre précaire et révocable, les occupants des lieux ne pourront demander aucune réparation et aucun aménagement à la Commune propriétaire.

/

- celle-ci ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable des dégradations pouvant survenir aux véhicules garés, pour quelque cause que ce soit.

- les locataires devront contracter une assurance incendie couvrant tous les risques dont ils pourraient être rendus responsables.